

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de  
La Mayenne

Arrondissement de  
Mayenne

Canton de Gorron

**Nombre de conseillers**

En exercice : 08  
Présents : 07  
Votants : 07  
Absents : 01  
Exclus : //

**Date de la convocation :**

**Date d'affichage :**

**Commune de  
SAINT BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE**

**COMPTE RENDU DE  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 14 mai à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. RAVÉ Jean-Pierre, M. BOITTIN Jérôme, M. CHAUCHIS Stéphane, Mme FOUCAULT Sandra, Mme BOITTIN Annick. M. RENARD Jonathan

Absent excusé : M. ADAM Hervé,

M. RENARD Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

**Régularisation du Chemin du Châtelier**

Le 2 mai la commune a reçu un second devis s'élevant à 1565 € HT (le premier accepté était de 965 € HT) et un plan projet de division.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite rencontrer l'ensemble des riverains avant de prendre une décision.

**Lotissement des Bruyères : prix de vente au m<sup>2</sup>**

Les indications des dépenses engagées ont été données mais le prix de vente n'a pas été fixé.

Superficie des lots 1 à 3	Lot 1	=	635 m <sup>2</sup>
	Lot 2	=	660 m <sup>2</sup>
	Lot 3	=	683 m <sup>2</sup>

**Participation citoyenne**

Le conseil municipal donne son accord pour une réunion publique d'information sur la participation citoyenne.

**Indemnité de gardiennage des églises**

Le conseil municipal décide maintenir l'indemnité à 121 €/gardien résidant dans la commune.

**Demande d'un administré**

M. le Maire donne lecture du courrier reçu.

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition et la pose de ces panneaux.

**Effacement de dettes**

La trésorerie a demandé un effacement de dettes sur le budget assainissement qui s'impose à la commune pour la somme de 508.56 €.

**Cimetières : portails**

Les devis n'étant pas à jour, le sujet est reporté.

**Collège Landivy**

Le collège Louis Launay de Landivy a adressé une demande exceptionnelle de subvention pour la participation à l'atelier cirque du collège au championnat de France des arts du cirque à Die (Drôme).

A titre exceptionnel la commune valide cette subvention pour 100 €.

Convention avec le Conseil Départemental

Celui-ci sollicite la signature d'une convention relative à l'aménagement de la rue de Bretagne à La Tannière dans l'emprise de la RD 33 du PR51-040 au PR 51+540.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

M. le Maire donne aussi lecture d'un courrier reçu d'un couple d'administrés de La Tannière mécontents co-signés par certains habitants eux-aussi de La Tannière.